

# 19

## R A P P O R T

### **OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A UNE ASSOCIATION.**

L'association CLCV (Consommation Logement et Cadre de Vie) propose aux habitants des quartiers de la Politique de la Ville, un soutien dans les domaines du logement, de la consommation et du cadre de vie, à travers de nombreuses permanences.

C'est à ce titre que l'association est retenue dans le cadre de l'axe « Habitat » du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et plus particulièrement dans son souhait de mettre à disposition des habitants de la cour du Languedoc à Metz-Borny et du quartier de Bellecroix, un permanent présent sur site, plusieurs matinées par semaine.

Cette action s'inscrit dans la logique visant à consolider et développer le soutien aux habitants de ces quartiers.

Les bailleurs sociaux présents, Metz-Habitat-Territoire et Logi-Est soutiennent cette action par la mise à disposition de locaux.

Il est rappelé que les travaux du CLSPD vont dans le sens de la priorisation des deux sites en question par un renforcement de la présence humaine visant à restaurer le lien social.

Dans ce contexte, il est par conséquent proposé au Conseil Municipal de participer au financement du projet pour un montant total de 8 235 €.

Cette participation porte à 1 043 462 € le montant des subventions octroyées par la Ville de Metz au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

La motion est en conséquence.

## **MOTION**

### **OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A UNE ASSOCIATION.**

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

Vu le Budget Primitif,

Vu la Loi du 1<sup>er</sup> août 2003 d'Orientation et de Programmation pour la Ville et la Rénovation Urbaine,

Vu la décision du Comité Interministériel des Villes et du Développement Urbain du 9 mars 2006 consistant à substituer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, les Contrats Urbains de Cohésion Sociale aux Contrats de Ville,

Vu la décision du Comité d'Administration Régional en date du 10 novembre 2006 par laquelle les quartiers de Metz-Bellecroix, Metz-Borny, Chemin de la Moselle, Boileau-Prégénie, Metz-Patrotte et Hannaux-Frécot-Barral ont été retenus dans la géographie prioritaire du Contrat Urbain de Cohésion Sociale,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 janvier 2007 par laquelle a été validée la convention-cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, signée avec l'Etat en date du 2 février 2007,

Vu l'avis favorable du 30 juillet 2007 de Monsieur le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de Moselle, Délégué de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances, ayant validé le programme pluriannuel d'actions du CUCS,

Vu les délibérations du Conseil Municipal des 25 février, 25 mars et 29 avril 2010,

Considérant l'intérêt que représente cette action s'inscrivant dans le cadre des thématiques prioritaires développées par la Politique de la Ville, dans lesquelles la Ville de Metz s'attache à s'engager,

## **DECIDE**

**D'approuver et de participer pour une dépense de 8 235 € au financement de l'action suivante :**

CLCV

Permanences dans les quartiers

8 235 €

IMPUTE cette dépense au budget de l'exercice en cours,

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie en cas de non respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

L'Adjointe Déléguée :  
**Isabelle KAUCIC**